



Absence de vmc et présence de moisissure

Par **stpierrette**, le **30/09/2008** à **11:41**

bonjour, nous avons un problème de moisissure dans la salle de bains résultant d'une absence de vmc (à notre arrivée, il y avait un trou et un interrupteur). Nous avons averti notre propriétaire qui a refusé de faire les travaux pretextant une ventilation quotidienne était suffisante et qui au vu des dégats nous a même menacés de nous faire payer. De plus, le robinet de la baignoire goutte. Après nous être rendus dans un magasin de bricolage, le vendeur nous a expliqués que le problème ne venait pas de la tête ou des joints mais du robinet et qu'il s'agissait à notre propriétaire de s'en occupait, mais celui-ci une fois de plus nous a rendus responsables et refuse de faire quoi que ce soit. Donc nous voilà dans une salle de bains aux murs couverts de moisissure et une baignoire remplie au tiers. Peut-on l'obliger à faire les travaux nécessaires?